

Contenu de la présentation

- Localisation du projet phase 1
- 2. État d'avancement du projet
- 3. Décret ministériel obligations
- 4. Coupe type concept
- 5. Statut actuel du dossier
- 6. Demande pour l'ajout de trottoirs
- 7. Résultat de l'analyse technique
- 8. Coupe montrant l'insertion de trottoir
- 9. Évaluation des coûts
- 10. Scénario de financement
- 11. Recommandation



Localisation du projet – vue d'ensemble



Localisation du projet – phase 1



État d'avancement du projet

- 2013 décret ministériel autorisation de la phase 1
- 2014 MTQ accorde une subvention à la Ville pour la préparation des plans et devis
- 2015 octroi du mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis
- 2016 démarche de concertation publique
- 2017 dépôt des plans et devis pour l'obtention des certificats d'autorisation et demande de financement des travaux.

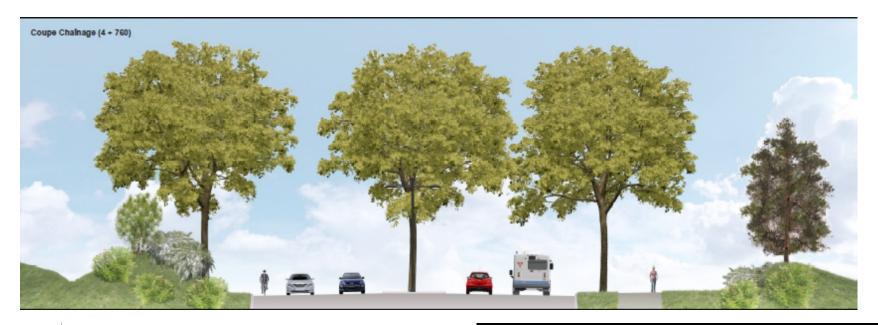


Décret ministériel - obligations

- Corridors pour cyclistes (bandes unidirectionnelles) à même la chaussée
- La construction d'une piste multifonction hors chaussée (bidirectionnelle), côté sud, entre les rues de la Gravité et la rue du Conservatoire;
- Des accès sécuritaires (trottoir) menant aux abris d'autobus, au nord et au sud;
- La construction d'écran sonore (bermes) étude sonore
- Un aménagement paysager
- Un éclairage
- Mise sur pied d'un comité de citoyens durant la préparation des plans et devis



Coupe type – concept



Statut actuel du projet

- Autorisation reçue du ministère des Pêches et Océans (Loi sur les pêches et Loi sur les espèces en périls);
- Autorisation reçue du ministère de l'environnement pour la gestion de la flore (Loi sur les espèces menacées et vulnérables);
- Autorisation reçue du ministère du développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques – MDDELCC - en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (cours d'eau, milieux humides et respect des conditions du décret ministériel);
- Autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement en traitement (prolongement du réseau d'égout pluvial et nouvel exutoire) – à venir;
- Protocole d'entente pour le financement avec le ministère des transports adopté par le conseil municipal le 14 mars 2018. A ce jour, ce protocole est en attente

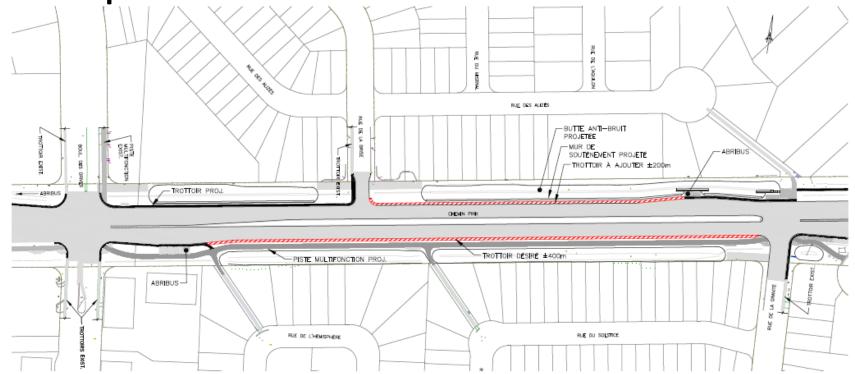
d'approbation ministérielle.

GATINEAU POUR LA VIE

Demande pour l'ajout de trottoirs

- Une demande a été formulée par la conseillère municipale du district du Plateau pour l'ajout de trottoirs :
 - Une section de trottoir (côté nord)
 - Un trottoir (côté sud)
- Le comité exécutif, à la séance du 31 janvier 2018, a mandaté le Service des infrastructures à procéder à une analyse pour l'insertion d'une section de trottoir sur le côté NORD seulement.
- Les frais nécessaires à cette analyse ont été puisés à même le budget discrétionnaire de la conseillère.
- Le 28 mars 2018, les conclusions de l'analyse sont présentées au comité exécutif.

Vue en plan – insertion du trottoir

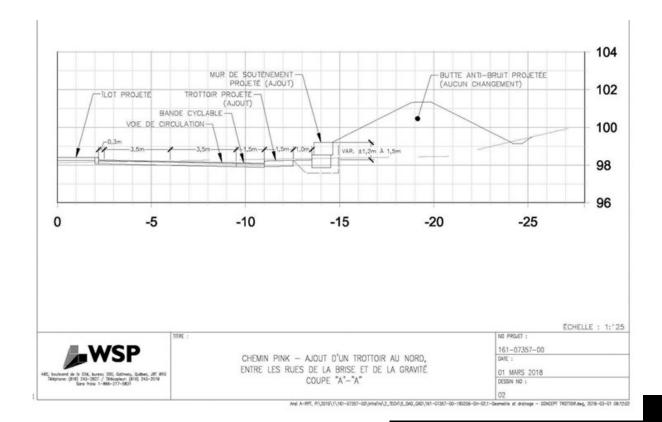


Résultats de l'analyse technique

- L'ajout de la section de trottoir du côté nord est possible;
- Ces travaux entrainent des modifications au profil de la berme (écran sonore) et à l'aménagement paysager;
- Les modifications aux plans doivent être présentées à nouveau au comité de citoyens et déposées aux instances gouvernementales pour la révision des certificats d'autorisation obtenus et à obtenir;
 - Il est difficile de prévoir les délais vis-à-vis une telle demande de révision.
- Ces coûts supplémentaires ne sont pas admissibles au financement prévu du MTMDET



Insertion de la section de trottoir sur 200 m.





Évaluation des coûts

Description des coûts - Ville	Montant imputable
Estimation des travaux pour l'ajout de la nouvelle section de trottoir – côté NORD	358 000 \$
Honoraires professionnels pour modifier les plans et devis et soumettre l'avis de changement au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	42 000 \$
Montant total	400 000 \$



Recommandation au comité exécutif (28 mars 2018)

RTCE20180328-HC1

La recommandation de l'administration est de puiser la somme de 400 000 \$ à même l'enveloppe 2019 des trottoirs en milieu bâti.

Lors de cette rencontre, le comité exécutif a mandaté l'administration à revenir avec d'autres options de financement.



Scénarios de financement soumis par le Comité exécutif

Lors de la séance de travail du comité exécutif du 11 avril, celui-ci a identifié trois scénarios possibles :

- 1 Puiser la somme de 400 000 \$ à même l'enveloppe 2019 des trottoirs en milieu bâti
- Les projets à être réalisés ne sont pas définis pour l'année 2019.
- L'enveloppe disponible totalise 470 000 \$
- 2 Financer moitié moitié le coût du projet à même les fonds disponibles aux enveloppes de la conseillère et à même l'enveloppe 2019 des trottoirs en milieu bâti
- La conseillère dispose d'une enveloppe de 287 700 \$ au surplus ex-ville et 92 000 \$ à son enveloppe discrétionnaire pour un total de 379 700 (fin mars)
- La contribution maximale de la conseillère s'établirait à 200 000 \$
- 3 Financer les honoraires professionnels (42 000 \$) à même les fonds disponibles aux enveloppes de la conseillère et le coût des travaux (358 000 \$) à même l'enveloppe 2019 des trottoirs en milieu bâti



